



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'exploitation d'une nouvelle ligne de traitement de surface au sein de l'usine de la SARL SERCO à Serres-Castet (64).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL SERCO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Laurent AURET, Directeur

RCS / SIRET

4 2 3 7 1 8 3 4 5 0 0 0 3 0

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement. (Cf. Détail cadre réglementaire dossier ci-joint).	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Autorisation rubrique 4110. b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement). Enregistrement rubrique 2565 1b.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet est décrite dans le dossier ci-joint.

Projet d'exploitation d'une nouvelle ligne de traitement de surface au sein de l'usine de la SARL SERCO à Serres-Castet (64).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont décrits dans le dossier ci-joint.

Mise en œuvre d'une nouvelle chaîne de cuivrage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La nouvelle ligne de traitement de surface a été conçue, dimensionnée et installée lors de l'équipement initial du bâtiment de traitement de surface.

Cette exploitation ne nécessite aucun travaux, aucune modification, ni extension des installations actuelles (terrains propriété de la SARL SERCO).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La description du projet en phase exploitation est présentée dans le dossier ci-joint.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La SARL SERVICE COMPAGNIE (SERCO) exploite actuellement un établissement pour le travail mécanique des métaux, le traitement de surface, l'application de peinture et le formage de tubes sur son site de Serres-Castet (64) et bénéficie d'un Arrêté Préfectoral d'exploiter en date du 29 Avril 2014, modifié par l'arrêté en date du 09 Octobre 2015 (Cf. Annexe 8.1 dossier ci-joint).

Dans le cadre de l'évolution réglementaire prévue pour les activités de traitement de surface (2665), les activités de la SARL SERCO seront soumises à Autorisation (rubrique 4110), à Enregistrement (rubriques 2565 2a - 2565 1b et 2560), à Déclaration Contrôlée (rubriques 2561 et 2940) et à Déclaration (rubriques 2662 et 4140) au titre des Installations Classées pour la Protection

Le cadre réglementaire est détaillé dans le dossier ci-joint.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération sont présentées dans le dossier ci-joint.	Nouvelles cuves de traitement de surface pour un volume des cuves actives de 6,604 m ³ .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SARL SERCO
ZAC Pont Long 2
150 rue du ley
64 121 SERRES-CASTET

Localisation voir plan dossier ci-joint.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- ICPE soumise à autorisation.

- Arrêté Préfectoral d'exploiter en date du 29 Avril 2014, modifié par l'arrêté n° 9807/15/48 en date du 09 Octobre 2015 (Cf. Annexe 8.1 dossier ci-joint).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPBE RD 834 (Serres-Castet et Sauvagnon) : site projet hors emprise PPBE RD 834. - Secteur concerné par le Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Pau-Uzein (zone C).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usine Implantée au niveau de la zone industrielle du Pont Long II. Usine implantée en dehors de toute Zone Humide Élémentaire, de zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Serres-Castet est concerné par un Plan de Prévention du Risque inondation approuvé le 01/03/2010. Zone projet localisée hors zonage du PPRI. Le territoire de Sauvagnon est concerné par un Plan de Prévention du Risque inondation approuvé le 01/03/2010. Zone projet localisée hors zonage du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE6402
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bassin versant du Luy de Béarn n'est pas répertorié en zone Natura 2000. A 60 km à l'aval, le Luy est intégré à la zone Natura 2000 des Barthes de l'Adour FR7200720. Les plus proches zones Natura 2000 sont localisées sur le bassin versant du Gave de Pau (hors bassin versant étudié) à plus de 3 km des sites étudiés : ruisseaux affluents du Gave de Pau ZSC FR 7200781.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site desservi par le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Serres-Castet. Les postes consommateurs d'eau sont : - Les sanitaires. - La production d'eau pure pour le traitement de surface. La mise en œuvre de la nouvelle ligne n'engendre pas de consommation supplémentaire par rapport à la consommation actuelle estimée à environ 3,6 m ³ /jour (pour 8 heures de fonctionnement).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les effluents aqueux traités sont rejetés vers la station d'épuration d'Uzein (rejet Luy de Béarn). Les eaux pluviales traitées sont rejetées dans le ruisseau Lou Pech Pech / Ayguelongue / Luy de Béarn. Ces effluents (rejets direct et indirect) sont compatibles avec la protection des milieux aquatiques. - Convention spéciale de déversement des eaux usées signée le 25 janvier 2005 avec le Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn. - Projet non susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet n'interfère directement avec aucune zone Natura 2000. Projets non susceptibles d'avoir un impact sur un habitat et/ou une espèce d'intérêt communautaire. La zone projet (bassin versant du Luy de Béarn/Luy/Adour) n'est concernée par aucune zone Natura 2000 (Cf. Dossier ci-joint). Le site SERCO n'interfère directement avec aucune zonation environnementale. Il n'est pas susceptible d'affecter un site Natura 2000 et ne peut induire d'effet sur les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'un site Natura 2000 (Cf. Dossier ci-joint).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La chaîne de cuivrage à exploiter a été conçue, dimensionnée et installée lors de l'équipement initial du bâtiment de traitement de surface en continuité de la ligne 2 actuelle de phosphatation au zinc. Les équipements nécessaires à la modification des activités sont internes aux locaux. L'exploitation de la nouvelle ligne de cuivrage ne nécessite aucune modification des installations actuelles, aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Évaluation des risques induits par la modification des activités et les conséquences d'un accident susceptible d'entraîner des dommages à l'extérieur du site ou des effets dominos (Cf. Dossier ci-joint).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, pas de modification du trafic actuel (de l'ordre de 14 poids lourds/jours et de 30 véhicules légers par jour). (Cf. Dossier ci-joint).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles installations ne génèrent pas d'émission acoustique nouvelle susceptible de modifier l'environnement sonore du site. La modification de l'exploitation actuelle ne va engendrer aucune modification du niveau sonore induit. (Cf. Dossier ci-joint).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usine existante.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en œuvre de la nouvelle ligne de cuivrage ne nécessite aucune modification des équipements de traitement de l'air. Les vapeurs sont traitées par 2 laveurs d'air par un procédé d'aspersion et de lavage d'air. Les process de traitement de l'air des effluents alcalins ont été conçus pour un fonctionnement de la ligne de cuivrage et l'utilisation de produits cyanurés (Cf. Annexe 8.10 Dossier ci-joint).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la nouvelle ligne n'engendre pas de modification des rejets actuels : eaux traitées ne pouvant être réutilisées dans le traitement de surface (0,4 m ³ /jour avec un rendement de 90 %) et eaux issues de l'unité d'osmose inverse (1,01 m ³ /jour). Les process de traitement de l'eau ont été conçus pour le fonctionnement de la nouvelle ligne (Cf. Annexe 8.9 Dossier ci-joint). L'exploitation de la nouvelle ligne de cuivrage ne modifie pas la gestion des eaux pluviales (Cf. Dossier ci-joint).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la nouvelle ligne n'engendre pas de modification des rejets actuels : eaux traitées ne pouvant être réutilisées dans le traitement de surface (0,4 m ³ /jour avec un rendement de 90 %) et eaux issues de l'unité d'osmose inverse (1,01 m ³ /jour). Les process de traitement de l'eau ont été conçus pour le fonctionnement de la nouvelle ligne (Cf. Annexe 8.9 Dossier ci-joint). L'exploitation de la nouvelle ligne de cuivrage ne modifie pas la gestion des eaux pluviales (Cf. Dossier ci-joint).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la nouvelle ligne de cuivrage ne génère pas de déchets autres que ceux déjà produits par les lignes de traitement existantes (Cf. Dossier ci-joint).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usine existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du soi ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usine existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Usine implantée au niveau de la zone industrielle du Pont Long II.
- Le projet n'entraînera pas d'aggravation des impacts liés aux activités de la SARL SERCO sur son site de Serres-Castet.
- Cette chaîne de cuivrage a été conçue, dimensionnée et installée lors de l'équipement initial du bâtiment de traitement de surface. Cette exploitation ne nécessite aucune modification des installations actuelles, ni des équipements annexes de traitement de l'air, de l'eau et de gestion des déchets.
- Les process de traitement de l'eau et de l'air ont été conçus pour un fonctionnement de la ligne de cuivrage et l'utilisation de produits cyanurés et ne nécessitent aucune modification. Leur fonctionnement assure des rejets (eau et air) conformes à la réglementation.
- Convention spéciale de déversement des eaux usées signée le 25 janvier 2005 avec le Syndicat Mixte d'Assainissement du Luy de Béarn.
- Pas d'incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La mise en œuvre de cette nouvelle chaîne de cuivrage nécessite l'utilisation de produits spécifiques et notamment de produits cyanurés présentant un risque toxique. L'utilisation de ces produits toxiques oblige préalablement la mise en œuvre de procédures de sécurité spécifiques qui garantissent la protection du personnel SERCO et la sécurité des plus proches tiers. Les process de traitement de l'eau et de l'air ont été conçus pour un fonctionnement de la ligne de cuivrage et l'utilisation de produits cyanurés et ne nécessitent aucune modification.

Leur fonctionnement assure des rejets (eau et air) conformes à la réglementation.

La mise en fonctionnement de la nouvelle ligne sera couplée à un suivi analytique (eau et air) pour valider la conformité des rejets aux valeurs réglementaires.

Une Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC) a été réalisée pour prendre en compte les risques spécifiques de la nouvelle ligne de cuivrage et définir le plan d'action de réduction des risques pour assurer la sécurité du personnel.

(Cf. Mesures Dossier ci-joint).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des mesures de gestion et d'utilisation des produits cyanurés adoptées, de la conformité des rejets atmosphériques ou aqueux, le projet n'entraîne pas des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés par le Code de l'Environnement aux articles L. 211-1 (gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et adaptations nécessaires au changement climatique) et L. 511-1 (dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie).

Etablissement autorisé par AP du 29 Avril 2014 modifié par AP du 09 Octobre 2015 (Cf. Annexe 8.1 Dossier ci-joint).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier ci-joint.

9. Engagement et signature

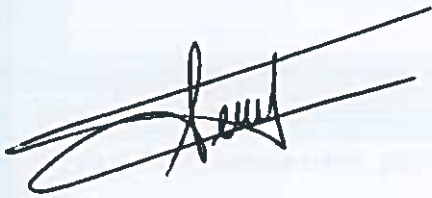
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Serres-Castet

le. 06/03/2019

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne morale

Nom	<input type="text" value="AURET (Directeur SARL SERCO)"/>	Prénom	<input type="text" value="Laurent"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text" value="150"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text" value="Rue du Ley"/>		
	<input type="text" value="ZAC Pont-Long 2"/>		
Code postal	<input type="text" value="64121"/>	Localité	<input type="text" value="Serres-Castet"/>
		Pays	<input type="text" value="France"/>
Tél.	<input type="text" value="05.59.13.01.40"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text" value="laurent.auret @ serco-france.net"/>		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="AURET"/>	Prénom	<input type="text" value="Laurent"/>
Qualité	<input type="text" value="Directeur SERCO"/>		
Tél.	<input type="text" value="05.59.13.01.40"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text" value="laurent.auret @ serco-france.net"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.